

Communiqué de presse - 18 janvier 2019

Auchan Retail France fait bénéficier ses salariés de la prime exceptionnelle

Auchan Retail France, acteur économique humain et responsable, a pris la décision de faire bénéficier ses salariés d'une prime exceptionnelle dans le contexte de la Loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales. Cette décision est une réponse aux préoccupations exprimées récemment par de nombreux citoyens et ce malgré un contexte économique difficile.

Cette décision a fait l'objet d'échanges et de partages avec les partenaires sociaux lors d'une réunion le 9 janvier dernier. La direction de l'entreprise a précisé cette semaine les modalités de cette prime exceptionnelle.

-**200 euros** seront versés, sur les fiches de paie de février, à l'ensemble des salariés présents au 31 décembre 2018 dans l'entreprise, sur une base d'au moins 28 heures par semaine à condition : qu'ils y aient travaillé au moins 120 jours sur l'année 2018 (consécutifs ou non, en CDI ou CDD ou en alternance); et que leur rémunération soit inférieure ou égale à trois SMICs (soit l'équivalent d'un montant annuel brut de 53944,80 euros).

-pour les salariés dont la durée de travail hebdomadaire est inférieure à 28 heures et qui remplissent les autres conditions, **la prime sera proratisée**. Ainsi la prime sera par exemple de 86 euros pour un collaborateur travaillant 15 heures par semaine, de 115 euros pour un collaborateur travaillant 20 heures, etc.

-pour les salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2018 mais y comptant moins de 120 jours de travail sur l'année 2018, et dont la rémunération est inférieure ou égale à trois SMICs, **50 euros** seront versés. Le montant sera proratisé, le cas échéant, pour les personnes travaillant moins de 28 heures par semaine.

Conformément à la Loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018, cette prime sera exonérée de cotisations sociales et d'impôts. Le versement, qui interviendra donc sur la paie du mois de février 2019, bénéficiera à près de 74000 personnes.

Contact presse :

François Cathalifaud • fcathalifaud@auchan.fr • 06.21.09.84.35

Auchan | RETAIL
FRANCE